

(Traduction de « Declaration on Mount Royal » par National Association For Olmsted Parks)

LA DÉCLARATION SUR LE MONT ROYAL

Joyau du patrimoine collectif montréalais jalousement préservé, le mont Royal est la seule caractéristique d'envergure iconique et emblématique de Montréal. Les plans préparés par le grand architecte paysagiste Frederick Law Olmsted, en 1877, sont le rendu de la vision la plus pénétrante de ce que devraient être l'aménagement et l'utilisation du parc du Mont-Royal.

Le concept défini par Olmsted, pour le mont Royal, constitue une de ses réalisations majeures et l'explication qu'il en donne, dans son rapport, s'avère l'un de ses plus brillants exposés sur les bénéfices d'un parc champêtre à l'endroit des résidents d'une ville. Il consacre au « charme » du paysage naturel, que rehausse l'art paysager, force détails quant à sa capacité d'offrir une expérience unique et restauratrice aux Montréalais et ce, pour des générations à venir. Démontrant le potentiel artistique de l'architecture de paysage, il dépeint minutieusement les différents tableaux paysagers qui se succèdent, tout au long du chemin principal du parc.

Son idée, la création d'un ensemble de poèmes paysagers, ponctuant une route sinueuse gravissant la montagne en douceur, n'a rien perdu de sa pertinence et devrait constituer l'élément structurant et le principe directeur de toute intervention dans le parc et dans certaines zones adjacentes.

Contrairement à plusieurs autres grands parcs urbains conçus par Olmsted, le mont Royal n'accuse pas d'intrusions majeures incompatibles avec les plans initiaux et que sont les voies rapides, les jardins zoologiques, les terrains de golf, les vastes installations sportives et les musées. Cela dit, trois tours de télécommunication décoiffent les hauteurs de la montagne et un vaste stationnement oblitère ce qu'Olmsted voyait comme le plus grand espace ouvert du parc, celui de La Clairière (« *The Glades* »). Ces intrusions appellent, à plus ou moins long terme, des correctifs permettant de mieux servir les intentions originelles d'Olmsted.

Encore aujourd'hui, la plupart des usagers profitent du parc à la façon dont Olmsted l'avait prévu il y a plus d'un siècle. Ce phénomène repose en partie sur la reconnaissance toujours grandissante des Montréalais à l'égard de cette remarquable contribution d'Olmsted à leur cité. Ils réalisent désormais que le parc du Mont-Royal non seulement est l'œuvre de la nature, mais également une œuvre d'art et un inestimable héritage à préserver. Les travaux de restauration et de réhabilitation du parc s'inspirent largement de la vision d'Olmsted et ont permis la remise en valeur d'éléments significatifs de celle-ci.

Au cours des cent dernières années, la Ville de Montréal a multiplié de beaucoup la superficie de ce parc historique, geste plutôt inhabituel de la part d'un centre urbain prospère. Dans *Le Plan de mise en valeur du mont Royal*, daté de 1990, la proposition d'ajout de terrain au parc et de son intégration à un réseau plus large de parcs et d'espaces verts s'accorde bien aux concepts de planification d'espaces verts d'Olmsted et devrait être mise en œuvre. Le Sommet de Montréal, tenu au printemps de 2002, a été l'occasion de renouveler et de renforcer l'engagement pris face au Parc et à ses abords, ce dont témoigne *La Charte du mont Royal*.

Le parc du Mont-Royal compte, aujourd'hui, en Amérique du Nord, parmi les éléments les plus significatifs de l'héritage de Frederick Law Olmsted.

La NAOP invite la Ville de Montréal, ses citoyens et Les Amis de la montagne, avec l'aide des gouvernements, à poursuivre le travail de mise en valeur et d'entretien de cette œuvre maîtresse, pour en assurer l'usage prolongé et la jouissance aux générations futures.

Dans la poursuite du travail de restauration et de réhabilitation réalisé depuis 1988, nous souscrivons :

- Au respect des intentions originelles de design d'Olmsted et de ses principes esthétiques, à l'occasion de travaux de réaménagement d'aires ouvertes du parc et dans la poursuite des travaux forestiers;
- À l'essai d'intégration, dans le paysage olmstedien, des structures existantes et des éléments construits;
- À l'amélioration des accès à la montagne, depuis les terrains adjacents, municipaux ou institutionnels;
- Au partage, avec le public, des connaissances acquises par la recherche et l'expérience pratique, élément essentiel à une compréhension approfondie de cet héritage exclusif d'Olmsted.

Signée à Montréal, le 27 septembre 2002